

Conclusion

Jean-Noël Jeanneney

Mesdames et Messieurs, je vous dois l'expression d'une gratitude à l'égard de ceux qui ont bien voulu m'inviter, quelque distance qu'il puisse y avoir entre un historien et le monde de juristes aussi distingués. Cela m'est l'occasion, vous me permettrez en ouverture cette notation personnelle, d'avoir une pensée pour mon frère cadet, Pierre-Alain, qui était conseiller d'État, qui est mort prématurément et que cette maison avait célébré d'une façon qui nous avait été, aux miens et à moi-même, au cœur.

Lorsque j'étais étudiant, dans les années 1960, je me disais souvent que, certes, la rencontre entre l'histoire et la géographie était utile mais que j'aurais désiré que nous fût offert un contrat avec telle ou telle autre discipline propre aussi à l'enrichir. Ce pouvait être l'économie et ce pouvait être le droit. Depuis deux jours, je m'en suis à nouveau persuadé : l'enrichissement est mutuel. En m'attachant à vous proposer quelques brèves réflexions à propos du sujet qui nous réunit, je souhaite marquer en quoi, pourquoi, comment, ces deux éclairages me semblent à la fois complémentaires et différents.

Je me placerai d'abord en amont du processus juridico-politique qui a été largement évoqué. Si l'on veut permettre à la puissance publique, en démocratie, de proposer et d'imposer des règles sages et bienvenues, pour protéger ce qui fut, au profit de ce qui sera, il faut que le corps social y consente et l'approuve, donc former des citoyens dans ce sens. Tout emportés que les orateurs précédents aient pu être par leur légitime considération pour le corps des légistes et des juristes, ils n'ont peut-être pas toujours insisté suffisamment sur l'ensemble des forces politiques, civiques, psychologiques qui y conduisent à la défense et à l'illustration d'un patrimoine.

Je voudrais invoquer une grande ombre, celle d'un homme dont la dernière promotion de l'Ecole Nationale d'Administration vient de choisir le nom pour s'en baptiser, je veux dire Clemenceau. Pour saluer son influence dans le domaine dont nous parlons, il suffit de songer à son intervention décisive, afin de constituer *les Nymphéas* de Claude Monet, à l'Orangerie, en héritage magnifique (en connivence avec Paul Léon, directeur des Beaux-arts, qui a surgi hier dans nos travaux). Comme observateur, comme incitateur, comme acteur, il a joué un rôle capital. Or, on se doit d'observer qu'il a souvent proclamé sa certitude qu'en République le patrimoine ne serait préservé que si le peuple était formé pour l'aimer. Je vous renvoie à trois articles intitulés « Les Musées » qu'il a publiés au mitan des années 1890, textes repris par lui dans le recueil qu'il a intitulé *Le Grand Pan*. Sa conviction primordiale entraînait à ses yeux l'exigence d'une gratuité absolue pour la visite des hauts lieux de l'art. Ainsi retrouve-t-on la question des flux financiers, présente ou sous-jacente dans tous les débats qui nous ont réunis depuis deux jours. Qui paye ? Comment ? À quelle fin ? Il est indispensable que les musées soient gratuits, nous dit Clemenceau, parce que cela permettra aux classes défavorisées qu'écrase la révolution industrielle, de venir y trouver des moments de grâce. Rêvait-il ? « A l'intérieur des grands musées, et notamment du Louvre, nous avons fait, disait-il -sur un ton assez hugolien – l'homme qui lit, qui écrit, qui compte, qui connaît et veut connaître encore. Il faut maintenant l'élever d'un nouveau degré et faire l'homme qui sent. Il faut faire un public pour nos artistes ». Et entendez encore ceci : « Y a-t-il une plus haute leçon morale pour tous, et fermerez-vous la porte à ceux qui viennent s'offrir à cet enseignement ? »

Dans ces articles, Clemenceau ajoute qu'il faut non seulement accueillir le peuple dans un lieu aussi essentiel que le Louvre, mais aussi aller à lui, en n'attendant pas sa venue spontanée, en créant, décentralisés, des « musées du soir », c'est le titre de l'un de ses textes: déjà Lens, déjà Metz. Il s'agirait de petits établissements où l'on mettrait provisoirement les richesses patrimoniales des grands musées. Et par conséquent - c'est son ami Gustave Jouffroy, le critique d'art qui l'avait incité à cela – que les citoyens électeurs prennent le goût d'aimer les choses qu'ensuite, par le mouvement naturel de la démocratie, ils souhaiteront voir préserver. « Faites quelque chose dans le Faubourg-Saint Antoine, dit-il, du côté du Temple ». « Aux Batignolles, à Montmartre, au Faubourg-Saint Antoine, le petit musée du soir verrait vite arriver, comme autant de phalènes volant vers la lumière, les travailleurs avertis d'une instructive récréation de l'œil et de la pensée ». Et ensuite, « les provinces » (le mot n'était pas encore devenu « hideux »). Clemenceau ajoutait qu'il voulait des truchements, des artistes, éventuellement des conservateurs, qui viennent servir d'intermédiaires entre ce peuple-là et ces beautés patrimoniales, car alors les gens simples les aimeraient, et alors ils contribueraient par leur approbation, dans les urnes ou ailleurs, à ce qu'on les préserve passionnément.

Par quoi je suis conduit à un propos sur ce qu'on pourrait appeler la géographie et la sociologie du thème de ce colloque: elles me paraissent être demeurées un peu en arrière-plan. La question des relations entre la capitale et les « régions » dans la gestion du patrimoine se retrouve sous la plume de Clemenceau -encore lui- lorsqu'il se préoccupe du financement du Louvre. La difficulté, explique-t-

il, c'est que le système parlementaire ne permet pas de pourvoir à une hauteur suffisante au financement qu'une telle institution appellerait. « Au moins, écrit-il, dans ce domaine en tout particulier, pourrions-nous garder ce que la monarchie nous a laissé de raisonnable et de sage ». Clemenceau faisant appel au précédent du temps de l'Ancien régime, c'est une chose assez rare pour être soulignée...

« Observez bien que les députés de province n'aiment pas Paris, ils n'en ont pas le goût. Cet amas de vieilles toiles et de pierres cassées ne parle pas très haut à beaucoup d'entre eux. Après les labeurs de la commission d'initiative ou d'intérêt local, ils recherchent des plaisirs plus modestes et moins cérébraux. Les haras, l'hydraulique, les chemins vicinaux, sont l'objet de tant de réclamations que le malheureux député court au plus pressé, et laissera cent fois l'art dans le marasme, plutôt que d'encourir un reproche de la part des petits seigneurs terriens, ces petits seigneurs dont il recherche le concours pour son élection. Les ministres n'aiment pas solliciter pour Paris, et ils s'en abstiennent ».

Et Clemenceau de déplorer « qu'il n'y ait pas assez de grandes ambitions » au service d'un héritage lumineux. Importance de la forme d'un régime: le Tigre déplorait des déséquilibres qui marquaient la Troisième République (et la Quatrième n'y échappera pas), en dépit de l'influence de quelques brillantes personnalités, et qui laissaient beaucoup d'incertitudes sur la capacité de dégager suffisamment d'argent au profit du patrimoine, de sa préservation comme de son extension. On voit bien comment notre Cinquième, de par l'extension des pouvoirs de l'exécutif aux dépens du Parlement, a pu changer grandement les choses. Sans compter une autre différence, qui n'est qu'apparemment contradictoire : elle naît de l'essor de la déconcentration et de la décentralisation pliant au service des fiertés locales cette supposée indifférence des élus que déplorait Clemenceau. On n'aurait guère imaginé qu'avant 1958 apparût une commission comme celle que présida René Rémond, destinée à proposer une division, parmi les monuments précieux, entre la responsabilité de l'État central et ce qui reviendrait désormais aux collectivités territoriales.

On a évoqué aussi les sociétés savantes, en parlant surtout des associations à dimension nationale. Il ne faut pas pour autant minimiser l'action et l'utilité de ce tissu de sociétés locales, qui ont souvent perdu de leur force au XX^e siècle, mais qui me semblent, j'en ai vu quelques signes, retrouver de l'élan. On m'a demandé récemment de préfacier un livre portant les recherches d'une société savante qui, en Haute-Saône, à Fougerolles, s'est employée à mettre en valeur tout un patrimoine architectural de croix, d'oratoires et de chapelles du canton: effort remarquable, lien social. Les exemples sont nombreux.

Tandis que je vous écoutais, une autre question m'a paru découler des interventions : celle de la sociologie des acteurs et de leur influence respective. Jacques Julliard disait un jour que « les idées ne se promènent pas toutes nues dans les rues ». Le droit non plus, pardonnez-moi. On manque peut-être encore d'une prosopographie des juristes qui ont compté ici. Le bel exposé sur les Doctrinaires en donne spécialement le goût, comme aussi l'évocation d'individualités notables : vous avez même eu la courtoisie d'évoquer Georges Maringer, qui est un de mes grands oncles par alliance.... On aspire à plus. Souvent, en vous écoutant, je me disais : « Ces juristes divers, on les honore à juste titre, mais quels sont dont les ressorts profonds qui les animent? D'où viennent-ils ? Quelle était leur famille, leur origine sociale ? Où habitaient-ils ? Quels étaient les ressorts psychologiques, culturels, éventuellement narcissiques, qui les ont mus? » On pourrait élargir l'enquête aux architectes, ceux qui sont fonctionnaires et ceux qui ne le sont pas. D'où proviennent-ils ? Quels sont leurs triomphes ? Quel est le rôle du Prix de Rome ? Quelles sont leurs satisfactions, leurs vanités, peut-être leurs frustrations ? On souhaite des thèses futures, puisque, comme chacun sait, tout finit toujours en Sorbonne. Une recherche d'ensemble pourrait semblablement s'attacher à la catégorie des mécènes. Ils jouent un grand rôle, variable selon les époques. Qui sont-ils précisément? De quoi est faite leur fortune, héritée, ou gagnée ? Par quoi sont-ils aiguillonnés? La vanité, l'orgueil, l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes, une pression sociale, un vrai dévouement à l'intérêt général pouvant aller jusqu'à l'anonymat? Interrogations spécialement importantes quand leur influence s'accroît au service du patrimoine et lorsque des exonérations fiscales aboutissent à les installer au centre du jeu. Les États-Unis en savent quelque chose, selon un modèle dont nous pouvons sembler nous rapprocher un peu. L'État, dans ce domaine comme dans d'autres, est-il légitimé à déléguer à des fortunes privées la responsabilité d'une politique culturelle du patrimoine ? Belle question, philosophique et civique! On aimerait aussi approfondir l'enquête sur le rôle des écrivains et des intellectuels, lors des débats hauts en couleur tels ceux qui ont entouré l'apparition de la Tour Eiffel ou la Pyramide du Louvre. Voyez le rôle de Clémenceau devenu journaliste, encore lui, au moment de l'affaire de la statue de Balzac par Rodin, celle qui est aujourd'hui au carrefour Vavin. Il s'agit du patrimoine en création... Il s'en est fallu de peu que le Conseil municipal la reléguât dans une cave obscure.

Des pétitions, parfois, jouent leur rôle. J'ai le souvenir, par exemple, y ayant contribué, de l'indignation qu'un certain nombre d'historiens ont éprouvée lorsqu'ils ont appris qu'on allait livrer l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde, riche de tant de passé, à un capitaine d'entreprise qui, étrangement appuyé par un ancien ministre de la Culture, paraissait vouloir en faire un centre de commerce et d'hôtellerie de luxe. Notre article dans un grand quotidien du soir a contribué, je crois, à éviter ce détournement coupable. Quelquefois, quand le sort hésite, une chiquenaude peut changer le cours des choses et préserver un patrimoine essentiel.

On ne peut pas faire l'impasse sur la question de la place et du poids des créateurs, faire le départ entre la préservation du patrimoine et le développement de ce qui sera celui de demain. Le problème du droit d'auteur est ici essentiel et les discussions brutales qui ont lieu ces temps-ci à Strasbourg et à Bruxelles sur son éventuelle modernisation m'amènent pour finir à parler de l'influence des nouvelles technologies. Notre rencontre aurait été différente il y a vingt ou trente ans, alors qu'on n'avait pas encore vu celles-ci développées sous toutes leurs formes. Les conséquences en sont à la fois temporelles et spatiales. Temporelles, parce qu'elles contribuent à une accélération dans la prise de conscience de ce qui devient patrimonial aux yeux des contemporains. Autrefois on ne considérait guère qu'une œuvre puisse devenir élément de patrimoine avant un long délai. Ce délai s'est beaucoup raccourci, non sans des conséquences importantes. Du coup naissent des incertitudes, plus aiguës encore qu'auparavant, sur ce qu'il convient de définir comme patrimoine. Dans le champ architectural, entre le moment où est discutée, devant l'opinion publique, la validité de la création de nouveaux bâtiments et celui où l'on considère qu'ils deviennent intouchables, le délai se raccourcit. Pour la majestueuse lenteur à laquelle le droit souverain est enclin, surgit ainsi un défi qu'on ne rencontrait pas de la même façon y a cent ans. Un autre effet des nouvelles technologies est la capacité de reproduction à l'infini d'un patrimoine spécifique. Cela dévalorise-t-il l'unicité du monument, de l'objet, du livre, de la photographie, dès lors que se constitue ce que Malraux, inspiré par Élie Faure, appelait « le Musée imaginaire »? Aujourd'hui celui-ci règne, omniprésent. Certains considèrent, soit dit en passant, selon une tentation dangereuse, que cela pourrait diminuer l'inquiétude devant des risques de destructions ou des aménagements du patrimoine, puisqu'il sera préservé d'autre part.

La question des photographies est révélatrice. Voici plusieurs décennies, les photographes, placés devant ce fait brutal qu'on pouvait multiplier leurs clichés à l'infini avec une fidélité parfaite et que du coup la valeur patrimoniale de ceux-ci était menacée, ont cherché une parade qui ramène de la profusion à l'unicité. Ils ont donc valorisé ce que l'on appelle le « vintage », c'est-à-dire la photographie initiale qui, même pour un œil exercé, n'est pas toujours plus belle que les tirages contemporains, mais qui est investie d'une émotion patrimoniale. D'autre part ils ont introduit une numérotation qui restitue de la rareté, donc la valeur marchande de leurs créations.

Les nouvelles technologies concernent aussi, très spécialement, la conservation et la diffusion du patrimoine de l'audiovisuel. A cet égard, la France a devancé l'essor d'Internet et le grand défi collectif de l'archivage de la Toile. J'ai été fier de porter au Parlement la loi du 20 juin 1992 qui installe les archives de l'audiovisuel au cœur du dépôt légal. La France a éclairé la route. Il s'agissait non seulement d'accumuler ces émissions, mais de les inventorier, sinon, à quoi bon? Cela suppose une maîtrise des nouvelles technologies perpétuant les archives, une maîtrise de patrimoine constitué aujourd'hui pour demain, qui ne peut résulter, et c'est là qu'on retrouve l'État, que d'une volonté ferme, continue et déterminée, celle de la puissance publique. Le ressort du profit ne peut y pourvoir convenablement. C'est vrai à hauteur de la France, cela peut l'être au niveau de l'Europe. Je ne vais pas revenir sur un combat que j'ai conduit naguère quand je présidais la Bibliothèque Nationale de France: certaines amitiés ici présentes ont bien voulu l'appuyer. Mais enfin la proposition de faire, non pas contre Google, mais en face, une large bibliothèque numérique européenne, constituant un ensemble patrimonial distribué universellement sur la Toile, cette proposition rejoignait les grandes convictions sur le rôle indispensable d'un État dans le champ du patrimoine et la dialectique indispensable entre une fierté française (ou européenne) et une ambition universelle. Je tends à penser que cet épisode peut éclairer, parmi d'autres, en termes planétaires, l'évidence qu'opiner et arbitrer sur un patrimoine, c'est se fonder, plus que jamais, au cœur de notre modernité technologique, sur une certaine vision des rapports entre l'universel et l'identité nationale (un mot magnifique qu'il serait criminel d'abandonner aux nationalismes).

En termes très concrets, ce dialogue pose la question du soutien qu'il convient d'apporter à d'autres pays en cas de catastrophe patrimoniale, qu'elle surgisse sous l'effet des éléments ou de la folie meurtrière des hommes. Il s'agit aussi, dans un genre plus modeste, de ces labels internationaux qui ont été tout à l'heure mis en avant à cette tribune. Nul motif de minimiser l'avantage, non financier, qu'offre le soutien de grandes institutions mondiales, à condition qu'elles parviennent à se faire rigoureuses et que les pressions exercées sur elles ne soient pas délétères. L'héritage de Vauban par exemple, a été servi, voici quelques années, par le label de l'UNESCO. René Rémond m'avait

demandé de m'associer à lui, et à d'autres pour appuyer la candidature. J'ai trouvé opportun que la cuisine française soit considérée par l'Unesco comme relevant du patrimoine de l'humanité. Certains ont ricané, je les ai entendus. Je crois qu'ils ont eu tort.

Je vous remercie de l'attention que vous avez voulu porter à ces quelques propos : ils n'ont en rien prétendu, vous l'avez bien compris, à prendre l'apparence d'une conclusion et je sais que vous voudrez bien en considérer la diversité comme un hommage à la richesse des analyses et des commentaires qui ont parcouru un colloque éminemment, précieusement, juridique.